

Politique Qualité et de management de l'impartialité

ABCIDIA CERTIFICATION s'engage à prendre les moyens financiers, humains et matériels pour satisfaire aux conditions d'obtention et de surveillance des certifications délivrées conformément aux exigences de la réglementation en vigueur et à celles des dispositions contenues dans ses dispositifs particuliers de certification.

ABCIDIA CERTIFICATION s'engage à mettre en œuvre une organisation efficace pour permettre l'amélioration de son système qualité et à en examiner régulièrement la pertinence et la performance au travers de la mise en place de tableaux de bord de suivi des objectifs (ENR 27) et des revues de direction.

ABCIDIA CERTIFICATION s'engage à communiquer toutes les informations concernant le fonctionnement de son système qualité, ses évolutions à l'ensemble de son personnel et à l'ensemble des intervenants de chaque dispositif particulier de certification (sous traitants, membres des comités particuliers de certification et des comités d'appel).

ABCIDIA CERTIFICATION s'engage à traiter tous les candidats à la certification avec équité et impartialité, à ne pas laisser des pressions commerciales, financières ou autres compromettre cette impartialité, à gérer et réduire par tous les moyens possibles les éventuels conflits d'intérêts, à délivrer une certification à partir d'informations suffisantes, à surveiller ses certifiés et à suspendre, voire retirer la certification si nécessaire dans le cadre d'un processus documenté défini, clair et connu des candidats.

A Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 15/02/2024

Hervé POGAM
Gérant ABCIDIA CERTIFICATION



Thomas PERRI
Co-Gérant

